

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 juin 2010

L'an deux mille dix, le quatorze juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

**Présents** : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puaud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Adjoint, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, M. Philippe, M. Guy **Latorre**, M. Philippe **Laveix**, M. Luc **Héroult**, Mme Marie-José **Lawther**, M. Claude **Lumeau**, Mme Françoise **Mery**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

**Absents ou excusés** : Mme Sandrine **Dèche**, M. Serge **Maurin**, Mme Sylvie **Panchout** (pv. M. Patrick BARRIERE).

Monsieur le Maire ouvre la séance, demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du 10 mai 2010 et si des remarques sont à formuler.

Aucune remarque particulière n'étant faite, le compte-rendu de la séance du 10 mai 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur TOMADA est désigné secrétaire de séance.

### **1. PORTES FORTIFIEES – Consolidation des parements et étanchéité de la Porte saint Léger et achèvement de la restauration de la Porte saint Romain.**

#### **➤ Lancement de la consultation d'entreprises**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation des Portes fortifiées de Saint Léger et de Saint Romain inscrit dans le cadre du deuxième plan triennal de restauration du patrimoine communal protégé au titre de monuments historique et informe le Conseil Municipal du lancement de la consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée.

Cette opération porte sur :

- la consolidation des parements et l'étanchéité de la Porte de saint Léger,
- l'achèvement de la restauration de la Porte Saint Romain.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics. La date butoir de remise des offres a été fixée au 30 juin 2010 – 12 h.

L'ouverture des plis est fixée au 3 juin 2010 – 17 heures.

### **2. Avis du Conseil Municipal sur l'opération d'aménagement foncier de Saint Martin du Puy avec extension sur Sauveterre de Guyenne.**

Monsieur le Maire rappelle l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 janvier au 8 février 2010 sur la commune de Saint Martin du Puy portant sur l'opération d'aménagement foncier sur un périmètre de 373 hectares sur la commune de Saint Martin du Puy (357 ha) avec extension sur la commune de Sauveterre de Guyenne, (16 a). Cet aménagement foncier vise à restructurer le parcellaire forestier de la commune de Saint Martin du Puy, actuellement très morcelé et endommagé par la tempête de 1999 et à améliorer les conditions de desserte et d'exploitation. Il permet également de prendre en compte le projet de piste cyclable reliant Sauveterre de Guyenne à la voie verte du Canal de la Garonne. Ce projet d'aménagement a été engagé dès 2004 à la demande du Maire et du Conseil Municipal de la commune de Saint Martin du Puy, du Conseiller Général du Canton de Sauveterre-de-Guyenne, et des propriétaires.

Monsieur le Maire fait part de la lettre adressée par Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde en date du 31 mai 2010, portant connaissance du rapport d'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur et invitant le Conseil Municipal, en vertu des dispositions des articles L.121-14 et R 121-22 du Code Rural, à se prononcer sur cette opération dans un délai de deux mois à réception du présent courrier.

## Séance du 14 juin 2010

Vu le rapport d'enquête du Commissaire enquêteur,

Vu le procès-verbal d'enquête établi par le Commissaire enquêteur savoir :

- Que les personnes ont bien été informées du dépôt du dossier réglementaire en Mairie de Saint Martin du Puy et de la période d'enquête d'une durée de trente cinq jours, par voie de presse et d'affichage,
- Que les procédures réglementaires ont été respectées,

Vu les conclusions du Commissaire enquêteur mentionnant les interventions favorables pratiquement unanimes, recueillis dans le registre d'enquête et que ni le maire de Saint Martin du Puy, ni le Commissaire enquêteur n'ont été saisis de réclamation ou observation écrite ou orale allant à l'encontre de ce projet d'aménagement foncier forestier et agricole de cette commune.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 16 voix pour (1 abstention).

### **3. CHAUFFAGE des GITES COMMUNAUX PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la chaudière de la mairie alimente également en chauffage et en production d'eau chaude, la maison à pan de bois, immeuble du XIIIème, qui abrite la bibliothèque et les gîtes communaux.

L'architecte a demandé s'il était possible de ne pas louer les gîtes pendant le temps des travaux.

Interrogé sur cette question le conseil municipal ne le souhaite pas. Il y a lieu d'étudier l'organisation du chantier afin de continuer à louer les gîtes pendant la durée des travaux de restructuration des locaux de la Mairie.

Monsieur Douce et le service technique communal sont sollicités à cet effet.

### **4. ASSAINISSEMENT**

- **Mission d'assistance technique et de production de données pour le schéma Directeur des Données sur l'Eau du Bassin Adour Garonne (SDDE) apportées par le Département**

Considérant la nécessité de disposer d'une vision globale, à l'échelle du Département, de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques et d'une connaissance du fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif, Monsieur Puaud expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'instaurer avec le Département de la Gironde, un partenariat dans le but :

- d'apporter une assistance technique pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif en application de l'article L.3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales,
- de disposer d'une vue d'ensemble à l'échelle du département,
- de disposer d'informations fiables nécessaires à l'établissement des programmations d'investissement des deux partenaires.

et propose de passer à cet effet une convention fixant les modalités d'intervention du Département en ce qui concerne la mission d'assistance technique fournie au maître d'ouvrage. Cette convention est établie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Vu le projet de convention, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- autorise la signature avec le Département de la Gironde, d'une « convention relative aux missions d'assistance technique et de production de données pour le Schéma Directeur des Données sur l'Eau du Bassin Adour Garonne (SDDE) apportées sur le Département dans le domaine de l'assainissement. » pour une durée de 3 ans à compter eu 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **5. PERSONNEL COMMUNAL**

## Séance du 14 juin 2010

### ➤ **Renouvellement contrat CAE/CUI agent d'entretien porté à 32 heures hebdo**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement lors de l'assemblée du 10 mai 2010, pour le renouvellement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi au bénéfice d'un agent recruté en qualité d'agent d'entretien polyvalent, pour une période de 8 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 28 février 2011 et pour un service hebdomadaire de 28 heures.

Vu l'avis favorable de Pôle Emploi,

Monsieur le Maire indique qu'il est possible, à la demande de l'agent, de porter son service à 32 heures hebdomadaire et d'effectuer sa mise à disposition partielle auprès du CCAS pour les besoins de services aux personnes âgées de la résidence ainsi que de service à la restauration communale gérée par le CCAS dans le cadre de la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent signé entre la commune et le CCAS. Cette clause sera également stipulée dans le cadre du contrat de travail. Le temps de travail de l'agent sera en outre annualisé pour répondre aux nécessités de service.

Le nouveau contrat de travail sera rédigé en conséquence.

Le Conseil Municipal donne son accord par 17 voix pour et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat ainsi que la convention de mise à disposition de l'agent auprès du CCAS en tant que de besoin.

### ➤ **Renouvellement contrat CAE/CUI service administratif**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, donne son accord pour le renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi au bénéfice d'un agent recruté en qualité d'agent administratif, pour une période de 8 mois allant du 21 juin 2010 au 20 février 2011 et pour un service hebdomadaire de 35 heures.

Ce contrat entre dans le cadre du nouveau dispositif de Contrat Unique d'Insertion substitué au Contrat d'Accompagnement dans l'emploi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### ➤ **Proposition de recrutement dans le cadre d'un contrat unique d'insertion à la bibliothèque municipale.**

Madame Combefreyroux présente au Conseil Municipal un projet de recrutement de personnel au sein de la bibliothèque municipale dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI), contrat de travail de droit privé à durée déterminée, renouvelable dans la limite de 24 mois, destiné à l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Ce type de contrat s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et notamment aux collectivités territoriales.

Préalablement à la conclusion d'un CUI, l'employeur doit signer avec Pôle Emploi, agissant pour le compte de l'Etat, une convention fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat ainsi que l'aide financière de l'Etat.

Madame Combefreyroux propose de recruter un adjoint de bibliothèque et d'archives dans le cadre d'un CUI d'une durée de 8 mois et pour un service hebdomadaire de 32 heures. Ce contrat pourra être renouvelé par 2 fois dans la limite de 24 mois. L'aide de l'Etat serait de 95 % du taux horaire du Smic brut.

Cet agent se verrait confier des missions d'aide à la gestion de bibliothèque municipale (accueil du public, classement, recherche) et des archives municipales.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal donne son accord par 17 voix pour et autorise Monsieur le Maire :

- à recruter un agent dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion
- à signer une convention de CUI avec l'Etat

## Séance du 14 juin 2010

- à signer le dit contrat d'accompagnement dans l'emploi ainsi que les renouvellements éventuels dans la limite des 24 mois.

### **6. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

#### ➤ **Bilan 2009 - Projet 2010**

Madame Combefreyroux présente au Conseil Municipal le bilan annuel 2009 de la bibliothèque dressé par Christiane Charrier, adjoint du patrimoine.

« Le bilan global est plutôt positif. Le prêt a augmenté d'une centaine de livres et documents (de 3433 à 3560 ouvrages prêtés). Les consultations sur place baissent un peu (1137 en 2009 c/ 1341 en 2008). En revanche, les connexions Internet se développent avec 141 connexions comptabilisées à compter du mois de mars 2009 réparties essentiellement sur les mercredis d'ouverture au public.

S'agissant des familles adhérentes, 81 ont acquitté leur cotisation et 102 adhérents ont emprunté un livre durant cette année. Dans le bilan chiffré, un essai sur la composition de ces familles permet de constater que le nombre réel d'adhérents s'élève environ à 206 personnes (auxquelles s'ajoutent les classes et les collectivités desservies).

S'agissant des acquisitions d'ouvrage, 167 achats de livres ont été enregistrés au cours de l'année, ce qui porte le fonds de la bibliothèque à 3159 ouvrages environ. Ce renouvellement reste encore un peu trop faible par rapport au nombre de livres sortant chaque mois (en moyenne 296). Les prêts de la Bibliothèque Départementale de Prêts et de la bibliothèque de Gornac aident cependant à pallier ce manque.

Proportionnellement au prêt de livres, il a été enregistré une perte de 6 ouvrages (dont 3 ont été remplacés) soit un part de l'ordre de 1/1000.

S'agissant enfin du budget 2009, Les recettes correspondant aux cotisations sont de l'ordre de 646 €. L'enveloppe de 3 000 € pour le fonctionnement de la bibliothèque allouée hors frais de personnel et de fluides (eau, gaz, électricité, téléphone) a été consommée à hauteur de 2 302,25 € pour les achats d'ouvrage et les animations ».

### **7. Organisation de la fête du 14 juillet**

#### ➤ **Subvention aux associations organisatrices en 2009 et 2010 pour la prise en charge du coût de l'orchestre.**

Sur proposition de Madame Combefreyroux, le Conseil Municipal par 17 voix pour, alloue :

- une subvention de 590 € à l'association Tourisme animation du Pays de Sauveterre, organisatrice de la manifestation du 14 juillet 2009 avec le CCAS, pour participer à la prise en charge de l'animation musicale.
- une subvention de 650 € à l'association La Piscine, organisatrice de la manifestation du 14 juillet 2010, pour participer à la prise en charge de l'animation musicale.

Monsieur Tomada annonce pour cette édition 2010 du 14 juillet, un feu d'artifice musical sur le thème des musiques de film, tiré par la société Aquitaine Artifice. Le budget alloué à cette animation est de 3500 € ht.

Puisqu'il est question de l'OTEM, monsieur la Maire signale que lors de la dernière réunion de « Tourisme Animation » la nouvelle trésorière avait noté que l'association payait des factures d'eau importante. Il lui avait été répondu que les toilettes publiques de la rue de Lafont étaient branchées sur le compteur d'eau de l'office du tourisme.

Monsieur le Maire propose que cette facture d'eau soit prise en charge par la mairie. Dans le cadre de la mise en conformité de la Mairie, ce problème sera en partie réglé. La question devra être posée d'un seul compteur d'eau.

## Séance du 14 juin 2010

A la demande de Monsieur le Maire, il est décidé par 17 voix pour, de prendre en charge au budget communal la facture de consommation d'eau et la redevance d'assainissement du bâtiment communal occupé par l'association Tourisme animation ainsi que par l'OTEM, cette installation desservant également les toilettes publiques contigües.

### **8. Compte-rendu de la réunion du 8 juin 2010 avec les commerçants de la Place de la République**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion en mairie e 8 juin 2010 avec les commerçants de la place à laquelle à l'initiative de Monsieur le Maire et de Monsieur Bounader. Ont participé Monsieur Bounader, Madame Conchou, Madame Vilatte, M et Mme Peyssard, Monsieur Pigeau, Monsieur Machado, Benoit Puaud et lui-même.

Plusieurs sujets ont été abordés et notamment :

#### **Rue St Romain :**

Les commerçants souhaitent que l'on remette la rue St Romain en sens "entrant". Ils estiment que ce sens interdit à un impact économique négatif.

Monsieur le Maire a indiqué qu'après 1 année de changement de sens de circulation, le résultat n'était pas probant, que le Conseil Municipal était très partagé sur cette question et qu'à titre personnel il n'en ferait pas une question de principe, ni un point de blocage et qu'il n'était pas opposé à remettre la rue st romain en sens "entrant". Il a proposé de mettre cette question à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 14 juin.

Dans ce cas, il faudra régler la question de la circulation rue des anciens d'AFN en mettant peut être un sens interdit "sauf riverain"... Peut-être serait-il judicieux, aussi, de mettre la rue du 8 mai en sens unique "sauf livraisons".

#### **Places sur la place :**

C'est la sempiternelle question : Comment faire pour que les voitures sédentaires se garent ailleurs ? Zone bleue, horodateur, ... etc ... Aucune solution ne fait l'unanimité.

L'objectif serait de faire que les personnes qui travaillent à Sauveterre laissent leur voiture sur les parkings à l'extérieur pendant la journée, afin de libérer la place de la république pour les gens de passage et ceux venant faire des achats.

Il a été décidé de faire une enquête auprès de toutes les entreprises de la place.

#### **Signalisation :**

Les commerçants demandent que le centre ville soit mieux indiqué avec des panneaux "tous commerces", Ils souhaitent également que la bastide soit plus "accueillante" dans sa signalisation.

Monsieur le Maire a rappelé le grand projet signalétique qui est projeté au niveau de tout l'Entre Deux Mers, dans lequel la communauté des communes est partie prenante. Ce projet qui existe depuis très longtemps a connu une phase d'accélération avec la PER (Pôle d'Excellence Rural) «oenotourisme » il devrait déboucher sur des actions en 2011.

Monsieur le Maire propose que dorés et déjà, et sans attendre le « grand projet signalétique » une signalisation de proximité soit mise en place par la commune du type « Sauveterre de Guyenne – ville étape », annonçant tous les commerces et les services que l'on peut trouver sur la place.

#### **Fleurissement de la place :**

Toutes les idées sont les bienvenues. Monsieur le Maire a proposé que ceux qui sont prêts à entretenir des jardinières le disent afin que la commune les garnissent (jardinières suspendues, gros pots en grès). Il a constaté que les rosiers mis en place sous le mandat de Pierre Teulet sont très jolis et très appréciés des visiteurs.

## Séance du 14 juin 2010

Au sujet des dernière façades à ravalier, deux commerçants ont indiqué avoir des problèmes de compréhension avec l'architecte des bâtiments de France. Monsieur le Maire leur a signalé que Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France avait changé et que le nouveau venait justement à Sauveterre le 18 juin pour visiter l'église Notre Dame et évoquer le projet de sa restauration ainsi que les rues du 8 mai et de Saint Léger. Il a proposé de venir les rencontrer avec l'Architecte des Bâtiments de France, lors de sa visite du 18 juin.

Monsieur le Maire a fait part du projet de mettre en place quelques bancs sous les arcades. Les commerçants approuvent cette idée.

Le projet de petite halle leur a été présenté et a recueilli leur consentement à condition que la petite halle ne concurrence pas les commerces sédentaires.

Enfin, Monsieur le Maire a regretté qu'il n'existe pas une association des commerçants qui soit forte pour faire des animations et qui puisse profiter des financements mis en place dans le cadre de l'OCM (opération collective de modernisation) organisée par le Pays.

Monsieur le Maire a évoqué l'action de « dynamisation des marchés » qui sera mise en place avec le Pays à la rentrée scolaire de septembre 2010, dans laquelle la commune de Sauveterre est partie prenante.

### **SUPER U**

Les commerçants ont demandé de l'information sur le projet de déménagement du SUPER U.

Monsieur le Maire a lu des extraits du rapport de la Commission Départemental d'Aménagement Commercial et a signalé que ce rapport est en Mairie et à la disposition de tous ceux qui souhaitent le consulté.

Il a rappelé que le déménagement du SUPER U ne pourrait être effectif qu'à l'issue de la révision du Plan d'Occupation des Sol qui devrait se terminer à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2011. Dans l'attente, SUPER U travaille avec les administrations sur le permis de construire en vue de son instruction.

Les commerçants se sont posé la question de la présence dans la galerie marchande du futur SUPER U, d'un magasin de 300 m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire leur répond que dans le dossier remis à la CDAC, le promoteur a indiqué que cette surface était destinée à accueillir dans sa galerie marchande son autre magasin à l'enseigne « Maison Mania ».

### **MAISON MEDICALE**

Monsieur le Maire a évoqué le projet qui est à l'étude au sein du Conseil Municipal de réutilisation des locaux de l'actuel SUPER U par la municipalité.

Ces locaux permettraient en effet de monter plusieurs projets dont les projets les plus avancés sont :

- l'implantation d'une maison de santé en milieu rural qui regrouperait à Sauveterre l'ensemble des professionnels de santé qui le souhaitent, et qui permettra d'accueillir un 3<sup>ème</sup> médecin dans des conditions de travail plus adaptées à ce que recherchent aujourd'hui les jeunes diplômés. Cette maison de santé fera partie d'un pôle de santé de territoire à créer (réseaux des professionnels de santé).
- Le déménagement des services techniques communaux qui sont aujourd'hui à l'étroit dans les anciens abattoirs et qui pourraient s'installer derrière l'actuel SUPER U dans l'espace dit « des réserves et des livraisons ».
- La création d'un espace d'exposition couvert de grande capacité.
- L'accueil des Resto du Cœur dans un espace plus conforme aux normes actuelles, ce qui permettra de restaurer la maison Brugères en centre ville pour accueillir de nouveaux habitants.
- La réalisation d'une gare routière à proximité du collège.

## Séance du 14 juin 2010

Par ailleurs, le Président des aînés ruraux a demandé que l'on étudie la possibilité d'y accueillir le Club dans un endroit qui serait plus proche de la RPA et plus accessible.

Les commerçants craignent que la Pharmacie s'installe dans la galerie marchande du SUPER U.

Monsieur le Maire leur a répondu que les Pharmaciens sont aujourd'hui partie prenante et très intéressé par la création d'une maison de santé mais qu'à aucun moment ils n'ont évoqué ni même émis le souhait d'un déménagement vers le SUPER U ou vers la maison de santé.

Monsieur le Maire ajoutait qu'il n'était pas favorable à un déménagement de la Pharmacie dans la galerie marchande du SUPER U et il l'avait dit aux pharmaciens.

### **PLU :**

Monsieur Puaud a évoqué l'avancement de la procédure de révision du POS valant PLU et ce que qui était attendu de la part des commerçants dans cette réflexion.

## **9. CIRCULATION**

### **➤ Proposition de modification du sens de circulation rue du 8 mai et rue saint Romain**

Pour faire suite à la réunion avec les commerçants de la place, Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur cette question.

Après le débat, il propose au Conseil Municipal de modifier le sens de circulation de la rue Saint Romain et conséquence les sens de circulation de la rue du 8 mai et de la Route de Bouey (boulevard des anciens d'AFN).

Après échanges de vues, 4 conseillers décident de s'abstenir et le Conseil Municipal se prononce favorablement par 9 voix pour, pour l'organisation de la circulation qui suit :

- Rue Saint Romain : sens « entrant » de la Porte Saint Romain à la place de la République
- Rue du 8 mai 1945 : sens unique « sortie » de la place au boulevard du 11 novembre et « entrant » interdit sauf livraison
- Route de Bouey : sens interdit sauf riverains

Un arrêté municipal sera pris en ce sens dans le cadre des pouvoirs de police du maire et la signalétique sera mise en place en ce sens pour la rentrée scolaire 2010.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le Centre Départemental Routier ainsi que la Brigade de gendarmerie de Sauveterre seront informés de cette mesure de même que les riverains de ces voies.

### **➤ Plan de circulation parking Porte Saubotte**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des automobilistes venant de la route de Bordeaux traversent le carrefour et empruntent le parking de la Porte Saubotte pour sortir sur le chemin de ronde et éviter ainsi de faire le pourtour de la bastide pour rejoindre la route de Libourne.

Le Conseil Municipal évoque l'idée de changer le sens de circulation de ce parking, mais il semblerait que les véhicules un peu long soient gênés pour difficile tourner à gauche.

La pose d'un panneau interdisant de tourner à gauche pourrait être une solution. 2 conseillers s'abstiennent et 1 vote contre.

Cette mesure est adoptée par 14 voix.

Monsieur la Maire signale que si dans 1 an cette solution ne donne pas satisfaction il sera toujours possible d'en trouver une autre.

## Séance du 14 juin 2010

### ➤ Aménagement carrefour bourg de st Romain

Monsieur Tomada pose de nouveau le problème du carrefour du bourg de saint Romain dont l'aménagement et notamment le haricot empêche les riverains venant de la Réole de rejoindre leur maison situés à gauche de la voie en direction de La Réole.

Ces derniers doivent effectuer un demi-tour en sommet de côte pour rentrer chez eux. Monsieur Tomada va réitérer cette question auprès du Centre Départemental Routier pour tenter de trouver une solution.

Monsieur le Maire signale que le bourg de Saint Romain a été classé en agglomération et que c'est la commune qui sera maître d'œuvre de ce « tourne à gauche ».

## **10. PAYS DU HAUT ENTRE-DEUX-MERS**

### ➤ Dynamisation des marchés hebdomadaires – compte rendu de la réunion des élus du 18 mai 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a proposé l'idée de travailler sur le thème de la dynamisation des marchés locaux au niveau du Pays du Haut Entre 2 Mers.

Ce sujet a retenu l'attention de l'ensemble des élus du pays qui ont engagé d'emblée une réflexion sur ce thème et déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'OCM dans le but de :

- promouvoir et de faire connaître les marchés du territoire,
- animer ponctuellement les marchés hebdomadaires
- fidéliser la clientèle et inciter les exposants à revenir en dehors de la période estivale.

Une réunion d'élus s'est tenue le 18 mai 2010 pour poursuivre la mise en œuvre de l'action collective inscrite dans le plan de financement – Lors de cette réunion ont été présentés :

- les offres d'animations des marchés hebdomadaires à la suite de la consultation de prestataires,
- l'anticipation des besoins des prestataires en terme de matériel et point d'accueil
- le calendrier estimatif de réception des subventions sollicités auprès de partenaires de l'OCM
- la programmation des l'opération (semainier d'animations)
- le plan de financement de l'opération et la participation des communes.

En terme de décisions, il s'agissait lors de cette assemblée de :

- faire un choix concernant la période de mise en œuvre de l'action en tenant compte des délais de réception des subventions,
- de choisir un prestataire pour les animations,
- de fixer un plan d'actions préalable au lancement des animations.

Le cahier des charges a été construit sur la base des idées émises par les maires des communes concernées lors de la première rencontre.

Le budget « animations/communication » des marchés les plus importants (La Réole, Sauveterre et Monségur) est de l'ordre de 2 871 € ttc – une aide de 1200 € correspondant à 50% du coût hors taxe a été sollicité auprès du FISAC (OCM) – la participation demandée aux commune sera par conséquent de 1500 €.

Le prestataire a été choisi et il a été convenu de démarrer les animations dès la fin du mois d'août 2010 sur une période de 5 semaines.

Le Conseil Municipal se montre favorable à cette proposition. La commission Animation sera tenue informée de cette démarche et à la participation demandée aux commune de 1500 €.

## Séance du 14 juin 2010

Le Pays du Haut Entre-Mers doit de nouveau se réunir en juin pour définir les modes de communications à mettre en œuvre pour informer les consommateurs.

### **11. Avis de création d'une nouvelle association à Sauveterre de Guyenne : Association l'Étincelle et présentation de sa première manifestation prévue le 25 septembre 2010**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle association à Sauveterre sous la Présidence de Monsieur Michel Hénault. Cette association a pour but de « promouvoir et de faciliter le développement personnel et le bien-être au travers d'animations, de formations, et d'ateliers ainsi que de toutes autres activités culturelle et artistiques.

Elle prévoit d'organiser un premier salon du Bien-être à la salle des fêtes le 25 septembre 2010 afin de mettre en lien les professionnels du bien-être avec les habitants du territoire et sollicite à cet effet une aide de la commune à hauteur de 400 € pour assurer la communication de l'évènement.

Monsieur le Maire demande à Madame Combefreyroux de prendre contact avec Monsieur Héneau afin de mieux connaître cette association, ses statuts, sa composition, son objectif et d'évoquer avec lui le choix de la date du salon fixé en même temps que la fête des Vendanges.

Une fois cela fait, le Conseil Municipal après en avoir débattu, proposera une subvention de 100 €.

### **12. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE L'ENTRE DEUX MERS**

#### **➤ cartographie lignes électrique**

Monsieur le Maire expose :

Par courrier du 24 mars 2010, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Electrification de l'Entre-deux-Mers fait savoir que lors de l'assemblée du syndicat du 11 mars dernier, ERDF a proposé de mettre à la disposition du Syndicat une cartographie des lignes électriques et leurs puissances respectives. Une convention doit être signée à cet effet entre ERDF, le Syndicat Intercommunal d'électrification de l'Entre-deux-Mers et la commune. Le Syndicat Intercommunal pourra ensuite rétrocéder à la commune l'extrait de cartographie la concernant, indispensable à l'urbanisation future.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, autorise la signature de la convention proposée.

### **13. RESILIATION ANTICIPEE CONTRAT LOCAM – Copieur Riso**

#### **➤ Montant de l'indemnité de résiliation et modalités de prise en charge et de remboursement par le fournisseur titulaire du nouveau marché de fournitures passé en date du 20 avril 2010**

Madame Lawther expose :

Dans le cadre de l'opération de remplacement de l'ensemble du parc de photocopieurs de la mairie, il y a lieu de résilier le contrat n°548202 passé en décembre 2006 avec la société Locam pour les matériels de marque RISO type RP 3505 ET RZ 200. Lequel devait arrivé à terme en avril 2012.

L'indemnité de résiliation correspondant aux loyers restant dus s'élève à la somme de 7654,50 €, à laquelle s'ajoutent les pénalités de résiliation anticipée et les frais de tarification d'envoi de courrier pour la somme de 791,76 €. Soit un total dû de 8446,26 €.

Cependant, entendu avec la société MCB, titulaire du marché de fournitures de photocopieurs, passés ce mois d'avril 2010, celle-ci prendra à sa charge les frais de résiliation et remboursera à la commune le montant des loyers restant dus sur production d'un titre de recette exécutoire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

## Séance du 14 juin 2010

### ➤ Fondation du patrimoine

Monsieur le Maire annonce la visite de l'architecte des Bâtiments de France le 18 juin prochain à 10 heures pour envisager le projet de restauration des rues de Saint Léger et du 8 mai, ainsi que de l'église Notre Dame.

- Réfection de la rue Saint Léger afin de permettre la circulation des piétons (2 accidents récents sont à déplorer)
- Aménagement autour de l'église et création d'une promenade
- Réfection de la rue du 8 mai
- Réfection de l'ensemble de la toiture et suggestion de toit sur le clocher, restauration des abat-son,
- Nettoyage des excréments de pigeon dans la voute et pose de « cache moineau »
- Restauration du carrelage et des chapelles
- Réalisation de bancs sur le modèle de ceux qui meublaient l'église au XIXème siècle.
- Proposition de mode de chauffage agréé par l'architecte des bâtiments de France

Les représentants de la fonction du Patrimoine se joindront également à cette entrevue à laquelle sont également conviés, Le Père Picault, curé de la paroisse, Monsieur Lumeau, Président de l'association des 4 clochers et Monsieur Tillier, Président de l'association des Amis de la Bastide.

Une réunion sur cette même question avec Monsieur l'architecte du CAUE aura lieu le 30 juin après midi.

### AGENDA

- 18 juin 2010 Cérémonie commémorative du 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'appel du 18 juin 1940  
Monsieur le Maire en profite pour remercier l'équipe du service technique pour les travaux accomplis à l'église de saint Romain et autour du lavoir.
- 19 juin 2010 Marché gourmand organisé par la Cave coopérative intercommunale de vinification
- 20 juin 2010 fête de la Musique
- 25-26-27 juin 2010 festival de musique Bordeaux Entre Deux Mers : « les frémissements du baroque en Europe »
- 3 juillet 2010 repas piscine
- 10 juillet 2010 repas du personnel communal et du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée 22 h 15.